

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 5 juillet 2016, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Madame la conseillère : Mélanie Simard
Messieurs les conseillers : Georges-Étienne Bernard
Sylvain Michon
Rosaire Phaneuf
Pierre-Luc Leblanc,
Martin Bazinet

formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Claude Roger.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Claude Roger procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

**2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NUMÉRO 132-07-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Sylvain Michon
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Consultation publique concernant le règlement numéro 197-16 modifiant le règlement d'urbanisme 06-81
4. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016
5. Acceptation des comptes
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150
10. Demande d'aide financière – Programme Nouveaux horizons pour les aînés
11. FQM – Inscription des élus au congrès annuel
12. Modification de la résolution numéro 252-11-05 – Enregistrement de servitude – Dossier de propriété au 534 rue de l'Église
13. Travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le rang des Petits-Étangs – Ville de Saint-Hyacinthe – Approbation d'une entente intermunicipale modifiée
14. Rapport de décontamination – Terrains au 802 rue Mathieu et au 613 rang des Bas-Étangs – Mandat à la compagnie Groupe Silex inc.
15. Croix-Rouge Canadienne – Renouvellement de l'entente pour services aux sinistrés
16. Inspection thermographique – Mandat à la compagnie Automatisation Toro
17. Achat de produits pour échantillonnage d'eau potable et d'eau usée
18. Adoption du règlement 200-16 décrétant le paiement de la contribution pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts
19. Adoption du second projet de règlement numéro 197-16 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone A-309 et d'y autoriser l'entreposage de matériaux et d'équipements liés au service à la construction complémentaire à un usage résidentiel

20. Débroussaillage des levées des fossés avec faucheuse rotative – Mandat à Les Entreprises Masyna inc.
21. Demande concernant le pont José au Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
22. Divers
23. Dépôt de la correspondance
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

3- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME 06-81

Conformément à l'avis public, les informations sont données relativement au règlement numéro 197-16.

Les personnes présentes peuvent poser des questions ou émettre des commentaires concernant les particularités de ce dossier.

4- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUIN 2016 RÉSOLUTION NUMÉRO 133-07-16

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2016, tel que rédigé.

5- ACCEPTATION DES COMPTES RÉSOLUTION NUMÉRO 134-07-16

PAIEMENTS ANTICIPÉS

L1600063	D	Télébec Ltée	75,83	\$	Internet - Pavillon
L1600064	I	Hydro-Québec	1 070,87	\$	Électricité - Éclairage public
L1600065	D	Service de Cartes Desjardins	944,19	\$	Achats divers
L1600066	I	Ministre du Revenu du Québec	6 887,21	\$	DAS et contributions - Mai 2016
L1600067	I	Agence Douanes et Revenu-Canada	2 435,44	\$	DAS et contributions - Mai 2016
L1600068	I	CARRA - Retraite Québec	919,30	\$	Régime Retraite Élus - Cotis Mai
L1600069	I	Desjardins Sécurité Financière	3 027,71	\$	Assurance collective - Juin 2016
L1600070	I	Desjardins Sécurité Financière	1 024,79	\$	REER Employés - Cotisations Mai
L1600071	D	Télébec Ltée	292,73	\$	Téléphonie - Bureau
L1600072	I	Hydro-Québec	2 566,93	\$	Électricité - Emplacements divers
L1600073	D	Télécommunications Xittel inc.	80,43	\$	Internet - Bassin d'eau potable
C1600260	D	Laferté et Letendre inc.	255,72	\$	Matériel divers - Loisirs et garage
C1600261	I	Fonds d'information sur territoire	56,00	\$	Avis de mutation - Mai 2016
C1600262	I	R. Bazinet et Fils Ltée	528,42	\$	Carburant véhicules municipaux
C1600263	I	Ressorts Maska inc.	115,55	\$	Inspection annuelle - GMC Sierra
C1600264	D	Petite Caisse	302,70	\$	Eau-Frais poste-Mat CDJ et Pavillon
C1600265	D	Rubanco	59,74	\$	Fourniture de bureau diverse
C1600266	R	Debbie Desmarais	280,00	\$	Circuit entraînement - Mai 2016
C1600267	R	Services Matrec	195,83	\$	Loc toilette chimique - Loisirs - Mai
C1600268	D	Postes Canada	224,21	\$	Publipostage - Journal de Mai
C1600269	D	Lawson Products inc.	280,80	\$	Matériel divers - Garage
C1600270	R	Entreprises Myrroy inc.	977,29	\$	Balayage des rues
C1600271	R	Mélanie Simard	77,40	\$	Frais déplacement - Colloque CAMF
C1600272	D	Groupe CCL	146,81	\$	Formulaires de permis
C1600273	D	Petite Caisse - CDJ	500,00	\$	Liquidité pour activités du CDJ
C1600274	R	Covabar	50,00	\$	Cotisation 2016 - Renouv adhésion
C1600275	D	Télé systèmes du Québec	80,49	\$	Modification codes d'accès- Garage
C1600276	D	JLD-Laguë	348,18	\$	Mat entretien pour 2 tracteurs JD

C1600277	R	Glissières de sécurité JTD inc.	2 845,63	\$	Rép glissière Salvail-sud - Accident
C1600278	D	Réseau Internet Maskoutain	209,84	\$	Téléphonie IP Juin et chang messag
C1600279	D	Exca-Vac	910,60	\$	Rempl 4 tiges et entrées aqueduc
C1600280	I	Kemira water solutions canada inc.	1 434,47	\$	Alun - Étangs aérés
C1600281	R	Corporation informatique Bellechasse	1 574,30	\$	Rôle en ligne et GeoWeb et héberg
C1600282	D	Ville de Saint-Hyacinthe	166,60	\$	Poussière de marbre - Baseball
C1600283	R	Petite Caisse	232,00	\$	Balance - Sortie aux fraises
C1600284	R	Josiane Marchand	869,78	\$	Frais déplacement - Congrès ADMQ
C1600285	I	Ferme Yvan Beauregard	946,44	\$	Remb de taxes - Vente lots
C1600286	R	Excavation Luc Beauregard inc.	4 656,49	\$	Rempl ponceau - Rang Salvail nord
C1600287	R	Société St-Jean-Baptiste	241,73	\$	Pavoisement - Fête nationale
C1600288	I	Compteurs d'eau Lecomte	782,23	\$	Compteur d'eau 2 " - Poulailier
C1600289	D	Télé systèmes du Québec	172,46	\$	Surveillance annuelle - Bureau
C1600290	D	Synair Tech	668,25	\$	Réparation d'air climatisé - Bureau
C1600291	D	Lucie Chevrier	35,85	\$	Frais déplacement - Divers
C1600292	D	Praxair	23,45	\$	Tiges pour soudure
C1600293	R	Valérie Blanchette	120,00	\$	Circuit entraînement - Mai 2016
C1600294	R	Entreprises A. Bazinet et fils enr.	2 267,88	\$	Tonte des pelouses - Juin 2016
C1600295	R	Francis Gosselin	50,00	\$	Subv - Baril récupérateur de pluie
C1600296	R	Brault et Bouthillier	305,07	\$	Matériel pour Camp de jour
C1600297	D	Acceo Solutions	324,53	\$	Frais transactions-Fév-Mars-Avr-Mai

42 642,17 \$

SALAIRES VERSÉS EN JUIN 2016

27 461,25 \$

D: Dépenses faites par délégation

I : Dépenses incompressibles

R: Dépenses autorisées par résolution

COMPTES À PAYER

Aquatech, société de gestion de l'eau	2 278,50	\$	Traitement des eaux usées -07/2016
Aquatech, société de gestion de l'eau	365,62	\$	Prélèvements d'eau potable -7/2016
Aquatech, société de gestion de l'eau	294,92	\$	Assist vérif et rempl flotte-Poste princ
Automatisation Toro inc.	306,98	\$	App urgence-Vérif démar poste Morin
Automatisation Toro inc.	978,72	\$	Rempl démarreur - Poste Morin
Automatisation Toro inc.	570,28	\$	Appel d'urgence - Bris poste principal
Entreprises B.J.B. inc.	432,20	\$	Chang oriflamm-Lampes 50W sodium
Entreprises B.J.B. inc.	394,41	\$	Réparation des luminaires de rue
Impressions KLM	1 235,98	\$	Journal municipal - Juin 2016
Laboratoires de la Montérégie inc.	977,29	\$	Plans et devis - Inst sept - rg Salvail N
Location Party Jump	388,04	\$	Jeux gonflables 19/08/2016-Dép. 50%
MRC des Maskoutains	80,50	\$	Hon prof Ing.-Prolong réseau d'égouts
MRC des Maskoutains	541,50	\$	RREM -Contr C. Roger du 1/1 au 30/6
MRC des Maskoutains	759,62	\$	Mise à jour du rôle d'évaluation
Publicité St-Hyacinthe	1 621,73	\$	Chandails et cagoules - Camp de jour
Régie de l'A.I.B.R.	22 180,83	\$	Eau consommée du 29/04 - 31/05/16
Régie de l'A.I.B.R.	11 189,31	\$	Ajust. - Consommation d'eau 2015
Régie interm Acton et Maskoutains	8 371,42	\$	Résidus domestiques - Juin 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	3 136,51	\$	Matières recyclables - Juin 2016
Régie interm Acton et Maskoutains	4 483,80	\$	Matières organiques - Juin 2016

TOTAL DES COMPTES À PAYER

60 588,16 \$

MONTANTS ENCAISSÉS EN JUIN 2016

Taxes et droits de mutations	51 696,28 \$
Permis émis	730,00 \$
Publicité	900,00 \$
Inscriptions - Camp de Jour	3 333,00 \$
Inscriptions - Soccer	120,00 \$
Subvention - MTQ - PAERRL	39 191,00 \$
Location du Pavillon	300,00 \$
Divers - Remb TPS - Juillet à Décembre 2015	69 381,74 \$
Divers - Loyer cantine et remb réparation glissière	2 573,44 \$
TOTAL	168 225,46 \$
Compensation - École et CPE (90%)	12 673,00 \$
Remb TVQ - Juillet à Décembre 2015 (Mai 2016)	68 803,27 \$
Grand Total	180 898,46 \$

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payé;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en juin 2016 pour un montant total de 42 642,17\$;

De ratifier le paiement des salaires versés en juin 2016, au montant total de 27 461,25\$;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour juillet 2016, au montant total de 60 588,16\$;

De prendre acte de la perception des revenus du mois de juin 2016, au montant de 180 898,46\$.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Monsieur le conseiller Sylvain Michon, délégué à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois de juin 2016. Il a été notamment question de la problématique au niveau de la collecte des matières organiques. Plusieurs choses non admissibles se retrouvent dans les bacs.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur le conseiller Rosaire Phaneuf informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

Encore cette année, la fête nationale a été une réussite.

À noter à votre agenda, pour une première année, les matinées gourmandes auront lieu sur notre territoire le 16 juillet prochain.

**9- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DU CANADA 150
RÉSOLUTION 135-07-16**

Considérant que le Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150 permet à une Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que ce projet consiste à rénover des locaux que la Municipalité devra acquérir pour le déménagement des bureaux municipaux et l'agrandissement de cette bâtisse pour inclure des espaces pour les organismes communautaires;

Considérant que la date limite pour avoir droit de déposer une demande de subvention est le 8 juillet 2016;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité approuve la demande de subvention au Gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire du Canada 150, tel que présenté pour le projet de rénovation d'un bâtiment pour le déménagement des bureaux municipaux et y inclure des espaces pour les organismes communautaires;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents requis concernant le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

**10- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS
RÉSOLUTION NUMÉRO 136-07-16**

Considérant que le Programme Nouveaux horizons pour les aînés permet à une Municipalité de déposer une demande de subvention pour un projet répondant aux critères d'admissibilité;

Considérant que ce projet consiste à aménager un local pour les aînés de La Présentation dans les nouveaux locaux que la Municipalité devra acquérir pour le déménagement des bureaux municipaux;

Considérant que la date limite pour avoir droit de déposer une demande de subvention est le 29 juillet 2016;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité approuve la demande de subvention au Gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme Nouveaux horizons pour les aînés, tel que présenté pour le projet d'aménagement d'un nouveau local pour les aînés suite au déménagement des bureaux municipaux;

De confirmer l'engagement de la Municipalité de La Présentation à payer sa part des coûts admissibles au projet;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents requis concernant le programme Nouveaux horizons pour les aînés 2016-2017.

**11- FQM – INSCRIPTION DES ÉLUS AU CONGRÈS ANNUEL
RÉSOLUTION NUMÉRO 137-07-16**

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016 et que des élus désirent y participer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'inscription et la participation de 3 élus au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 29 septembre au 1^{er} octobre 2016;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 720\$ par élu inscrit, plus les taxes applicables;

D'autoriser l'hébergement à l'Hôtel Delta Québec, pour 2 nuits, au montant de 225\$ la nuit, par personne, plus les taxes applicables et les frais de stationnement;

D'autoriser le remboursement aux participants des frais de déplacement encourus, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

12- MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 252-11-05 – ENREGISTREMENT DE SERVITUDE – DOSSIER DE PROPRIÉTÉ AU 534 RUE DE L'ÉGLISE – RÉOLUTION NUMÉRO 138-07-16

Considérant que dans la résolution numéro 252-11-05, aucun mandataire de la Municipalité n'avait été nommé pour signer les documents pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De modifier la résolution numéro 252-11-05 afin d'y ajouter les autorisations qui suivent :

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents requis concernant les enregistrements de servitude pour le dossier du 534 rue de l'Église.

13- TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE DANS LE RANG DES PETITS-ÉTANGS – VILLE DE SAINT-HYACINTHE – APPROBATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE MODIFIÉE – RÉOLUTION NUMÉRO 139-07-16

Considérant que la Ville de Saint-Hyacinthe, conjointement avec la Municipalité de La Présentation, procédera à des travaux dans le rang des Petits-Étangs, tel que décrits dans l'entente;

Considérant qu'une entente avait déjà été approuvée par résolution 95-05-16 mais que des modifications doivent lui être apportés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la nouvelle entente à intervenir entre la Municipalité de La Présentation et la Ville de Saint-Hyacinthe relativement aux travaux d'aqueduc et d'égout sanitaire sur le rang des Petits-Étangs, tel que soumise, conditionnellement à l'approbation de notre règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

D'autoriser le maire, ou en son absence ou le maire suppléant, et la directrice générale, ou en son absence, la secrétaire-trésorière adjointe, à signer l'entente à intervenir, et ce, pour et au nom de la Municipalité de La Présentation;

D'abroger l'entente qui a été adoptée le 3 mai dernier par la résolution numéro 95-05-16.

14- RAPPORT DE DÉCONTAMINATION – TERRAIN AU 802 RUE MATHIEU ET AU 613 RANG DES BAS-ÉTANGS – MANDAT À LA COMPAGNIE GROUPE SILEX INC. – RÉOLUTION NUMÉRO 140-07-16

Considérant que la Municipalité a fait l'acquisition du terrain au 802 rue Mathieu et au 613 rang des Bas-Étangs, le 23 février 2016;

Considérant que des tests d'analyses de sol ont été faits par l'ancien propriétaire et qu'un rapport nous a été transmis par la suite;

Considérant qu'il y a des nouveaux développements dans ce projet;

Considérant que la Municipalité souhaite faire vérifier ce rapport par un expert externe;

Considérant l'offre de service reçue de Monsieur Daniel Bergeron, ing., M.Sc.A. du Groupe Silex inc.;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater M. Daniel Bergeron, ing., M.Sc. A. du Groupe Silex inc., pour réviser et résumer le rapport de réhabilitation concernant les tests qui ont été effectués sur les terrains au 802 rue Mathieu et au 613 rang des Bas-Étangs, pour un montant d'environ 1 350\$, plus les frais de déplacement;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque le rapport sera produit.

**15- CROIX-ROUGE CANADIENNE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR SERVICES AUX SINISTRÉS
RÉSOLUTION NUMÉRO 141-07-16**

Considérant que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la *Loi sur la sécurité civile* et le *Code municipal* ;

Considérant que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

Considérant que la mission de la CROIX-ROUGE est notamment, d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

Considérant que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les *Règles régissant l'aide humanitaire*, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

Considérant que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

Considérant que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

Considérant la volonté de la MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION et de la CROIX-ROUGE de renouveler l'Entente de Services aux sinistrés telle que proposée par l'Organisme ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

De renouveler, pour une période de trois (3) ans à compter de décembre 2016, l'Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge;

De verser une contribution annuelle de 0,16\$ par citoyen pour assurer à cet organisme un seuil minimal de financement, ce qui représente 402,56\$ pour l'année 2016, pour notre Municipalité;

D'ajuster les contributions annuelles des deux prochaines années en fonction du nombre de citoyens qui sera déterminé officiellement pour la Municipalité;

D'autoriser le paiement à la Croix-Rouge canadienne des contributions annuelles prévues pour la durée de cette entente de 3 ans, soit 2016, 2017 et 2018;

D'autoriser Monsieur le Maire Claude Roger et Josiane Marchand, la directrice générale, à signer le renouvellement proposé par l'Organisme, pour et au nom de la Municipalité.

**16- INSPECTION THERMOGRAPHIQUE – MANDAT À LA COMPAGNIE AUTOMATISATION TORO
RÉSOLUTION NUMÉRO 142-07-16**

Considérant qu'il est plus prévenant de faire effectuer une inspection thermographique à nos 4 postes de pompes ainsi qu'aux étangs pour éviter des problèmes électroniques;

Considérant qu'une somme a été prévue au budget 2016;

Considérant l'offre de service numéro 2016000265R reçue de la compagnie Automatisation Toro;

Il est proposé par Sylvain Michon
Appuyé par Pierre-Luc Leblanc
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie Automatisation Toro pour effectuer une inspection thermographique aux 4 postes de pompage et aux étangs aérés, pour un montant de 1 361,50\$, excluant les taxes;

D'autoriser le paiement des factures pour des honoraires d'un électricien et d'un technicien de la compagnie Aquatech qui devront être présents lors des inspections;

D'autoriser le paiement de la compagnie Automatisation Toro lorsque les travaux seront terminés.

**17- ACHAT DE PRODUITS POUR ÉCHANTILLONNAGE D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 143-07-16**

Considérant que la Municipalité doit renouveler son inventaire de réactif pour pouvoir effectuer les analyses d'eau potable et d'eau usée;

Considérant la soumission numéro 16001389 reçue le 10 juin de la compagnie Veolia;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de réactif de la compagnie Veolia, pour un montant de 478,68\$, taxes incluses.

D'autoriser le paiement de la facture une fois le matériel reçu.

**18- ADOPTION DU RÈGLEMENT 200-16 DÉCRÉTANT LE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR
LES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE SUR UNE PARTIE DU
RANG DES PETITS-ÉTANGS ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES
COÛTS
RÉSOLUTION NUMÉRO 144-07-16**

Attendu que le conseil municipal veut adopter un règlement d'emprunt pour le paiement d'une contribution pour permettre le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs (entre le 499 et le 411 inclusivement);

Attendu que les travaux se feront conjointement avec la Ville de Saint-Hyacinthe qui sera maître d'œuvre et qu'ils seront réalisés selon l'entente intervenue le 6 juillet 2016;

Attendu que le coût total des travaux pour la portion de la Municipalité de La Présentation est estimé à 821 000\$, incluant les frais d'ingénierie et de surveillance des travaux;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer une partie de la contribution de ces travaux;

Attendu qu'avis de motion avec dispense de lecture a été donnée à la séance ordinaire du Conseil qui se tenait le 7 juin 2016;

Attendu que les élus ont reçu copie du présent règlement dans les délais prescrits, qu'ils confirment en avoir pris connaissance et qu'ils renoncent à sa lecture;

Attendu que la Municipalité de La Présentation bénéficie d'une subvention du programme TECQ 2014-2018 pour payer une partie de la contribution de la Municipalité;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 200-16 décrétant le paiement de la contribution pour les travaux de prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs et autorisant un emprunt pour en acquitter les coûts et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1.

Le Conseil de la Municipalité de La Présentation est autorisé à payer la contribution des travaux effectués par la Ville de Saint-Hyacinthe selon l'entente jointe en annexe, à savoir les travaux suivants :

- Installation du service d'égout sanitaire sur une partie du rang des Petits-Étangs entre le 499 et le 411, inclusivement;
- Raccordement du prolongement de l'égout sanitaire au réseau existant;
- Changement de la conduite du réseau d'aqueduc sur le même tronçon décrit ci-haut;
- Changement de la chambre de compteur d'eau;
- Vérifications diverses avant la mise en opération;
- Mise en opération du service d'égout et d'aqueduc;
- Réfection complète du site des travaux.

ARTICLE 2.

Le Conseil de la Municipalité de La Présentation décrète une dépense totale n'excédant pas 821 000\$, pour la portion des travaux appartenant à la Municipalité de La Présentation selon l'entente intervenue avec la Ville de Saint-Hyacinthe et selon l'estimation fournie par eux, pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est, par les présentes, autorisé à :

- À affecter la subvention TECQ 2014-2018 de 201 052\$, confirmé en date du 07 juillet 2016 (voir en annexe) ;
- À affecter la subvention du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des Transports de 50 948\$, confirmé en date du 29 juin 2016 (voir en annexe)
- À affecter du fond général un montant de 357 700\$;
- À emprunter une somme n'excédant pas 211 300\$ sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4.

Pour pouvoir aux dépenses engagées, relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé et il sera prélevé, chaque année durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable raccordé au réseau d'égout sanitaire situé dans le secteur de la Municipalité déterminé dans le plan joint en Annexe A, une compensation à l'égard de chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'immeubles imposables raccordés au réseau d'égout sanitaire dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

ARTICLE 5.

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisé par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette appropriation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toutes autres dépenses décrétées par le présent règlement et pour lesquelles l'appropriation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi après son approbation par les personnes habiles à voter du secteur concerné et par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté à La Présentation, ce 5 juillet 2016.

Claude Roger,
Maire

Josiane Marchand,
Directrice générale et sec.-trésorière

19- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN DE CRÉER LA ZONE A-309 ET D'Y AUTORISER L'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX ET D'ÉQUIPEMENTS LIÉS AU SERVICE À LA CONSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE RÉSIDENTIEL RÉSOLUTION NUMÉRO 145-07-16

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Attendu que le conseil municipal souhaite permettre l'entreposage de matériaux et d'équipements liés aux services à la construction, complémentaire à un usage résidentiel, pour les résidences ayant front sur l'autoroute Jean Lesage;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 5 juillet 2016, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le deuxième projet de règlement numéro 197-16 intitulé «*Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin de créer la zone a-309 et d'y autoriser l'entreposage de matériaux et d'équipements liés au service à la construction complémentaire à un usage résidentiel*»;

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

20- DÉBROUSSAILLAGE DES LEVÉES DES FOSSÉS AVEC FAUCHEUSE ROTATIVE – MANDAT À LES ENTREPRISES MASYNA INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 146-07-16

Considérant que la Municipalité effectue le fauchage des levées de fossés deux fois par année, mais seulement du côté de la rue;

Considérant qu'il serait requis de faucher l'autre versant du fossé, à l'aide d'une faucheuse rotative, afin de couper les arbustes et d'y éliminer aussi toutes les mauvaises herbes nuisibles;

Considérant les deux offres de services reçues de les Entreprises Masyna inc. et les Entreprises Laflamme ;

Il est proposé par Pierre-Luc Leblanc
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De mandater Les Entreprises Masyna inc. pour procéder au fauchage des levées des routes municipales, à l'aide d'une faucheuse rotative, sur le versant des fossés opposé à la route, au prix de 82\$ de l'heure, sous la supervision de l'inspecteur municipal;

D'autoriser un budget maximal d'une quarantaine d'heures;

D'autoriser le paiement de la facture lorsque les travaux seront effectués.

**21- DEMANDE CONCERNANT LE PONT JOSÉ AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, MOBILITÉ DURABLE ET ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS
RÉSOLUTION NUMÉRO 147-07-16**

Considérant que le 19 décembre 2007, un décret a été adopté par le conseil des ministres concernant le transfert au gouvernement du Québec de la gestion des ponts municipaux;

Considérant que les municipalités demeurent responsables de l'entretien de la chaussée, des trottoirs, du drainage et de l'éclairage de ces ponts;

Considérant que le pont José est sur le territoire de la Municipalité de La Présentation situé entre le rang Salvail Sud et Salvail Nord;

Considérant que le poids maximal pour circuler sur ce pont José est de 28T pour les petits véhicules et de 38T pour les gros véhicules;

Considérant que dans ce secteur, il y a beaucoup d'agriculteurs qui circulent avec leur machinerie et qu'il est interdit pour eux de circuler sur ce pont lorsqu'ils dépassent le poids inscrit sur les panneaux;

Considérant que le détour cause préjudice aux agriculteurs et par le fait même est nuisible dans leur travail nécessaire;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Martin Bazinet
Et résolu à l'unanimité

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports d'autoriser que les agriculteurs circulent sur le pont José, entre le rang Salvail Sud et Salvail Nord, lorsqu'ils sont avec de la machinerie lourde et qu'ils dépassent les limites inscrites au panneau de signalisation.

De demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, en cas de refus d'autoriser la circulation des agriculteurs avec leur machinerie lourde, la reconstruction complète du pont José.

22- DIVERS

Aucun point à ajouter.

23- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 8 juin 2016

MRC – Procès-verbal du comité administratif du 24 mai 2016

MRC – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 mai 2016

RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 22 juin 2016

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration 22 juin 2016

RIAM – Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 31 mai 2016

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – Résolution no 2016-06-18 – Zones de réserve – Désaccord

MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – Résolution numéro 2016-102 – Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains – Refus des scénarios proposés

24- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

**25- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 148-07-16**

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20h15.

Claude Roger
Maire

Josiane Marchand
Directrice générale et secrétaire-trésorière